

Rapport annuel d'activité de la CLE du SAGE Thouet en 2017

1. Présentation du SAGE Thouet et rappel du contexte	2
2. Présentation des activités de la CLE et du bureau de la CLE	7
3. Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation	11
4. Actions de communication 2017	16
5. Budget et financement de l'année 2017	17
6. Analyse – bilan – perspectives	17
7. Annexes	19

Document validé par la CLE du SAGE Thouet le 4 avril 2018

Le Président de la CLE du SAGE Thouet
Olivier CUBAUD



1. Présentation du SAGE Thouet et rappel du contexte

- Caractéristiques générales

Le Thouet, dans le périmètre du SAGE, draine un bassin versant d'environ 3 375 km² et parcourt 152 km de sa source sur la commune du Beugnon (79) à sa confluence avec la Loire à Saint-Hilaire-Saint-Florent (49), en aval de Saumur. Les principaux affluents du Thouet sont :

- en rive gauche : le Cébron (30 km), le Thouaret (52 km) et l'Argenton (71 km)
- en rive droite : la Dive du Nord (73 km).

L'Arrêté Inter-Préfectoral du 20 décembre 2010 délimite le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Thouet. En 2017, la SAGE Thouet comprend 2 régions (Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire), 3 départements (Deux-Sèvres, Vienne, Maine-et-Loire), 9 Communautés de Communes et d'Agglomération pour un total de 180 communes. Les principales villes du territoire sont Saumur (27 523 hab.), Bressuire (18 966 hab.), Parthenay (10 300 hab.), Thouars (9 462 hab.), Doué la Fontaine (7 521 hab.) et Loudun (6 819 hab.).

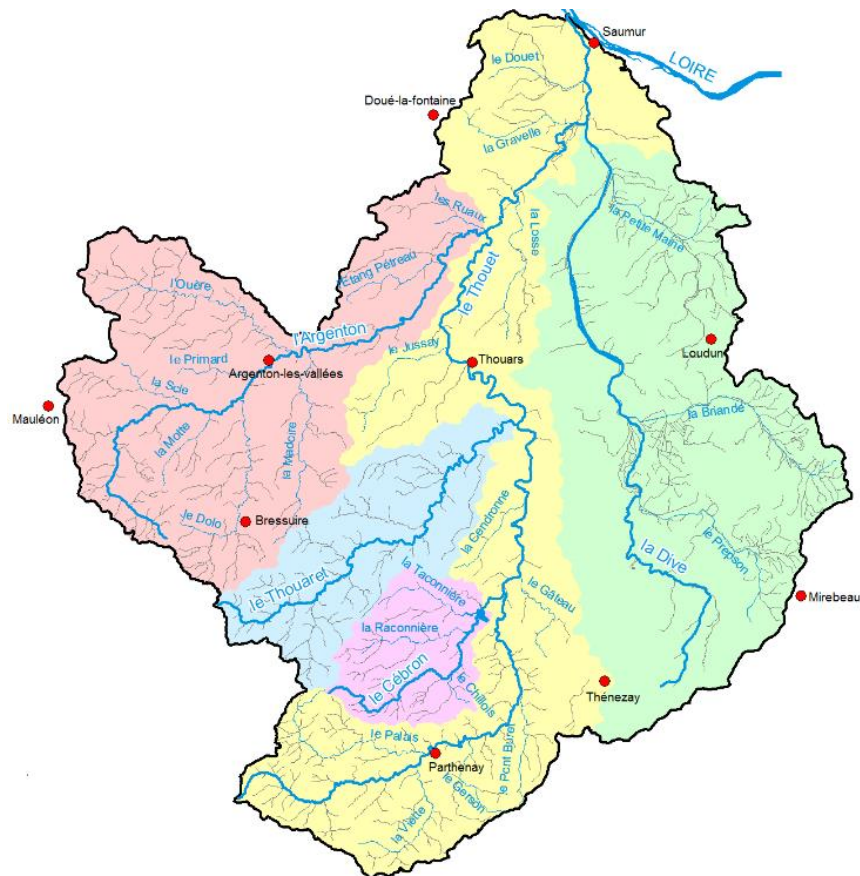


Figure 1 : Le périmètre du SAGE Thouet (SMVT, 2014)

L'Arrêté préfectoral du 15 novembre 2017, modifié le 4 décembre 2017, a permis le renouvellement de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Thouet. Cette CLE, composée de 62 membres, est constituée de représentants des collectivités locales, des usagers et des services de l'État (cf. annexe 1).

- État des masses d'eau

La mise en place d'un SAGE sur le bassin du Thouet est justifiée puisque la quasi-totalité des masses d'eau superficielles et souterraines n'atteint pas les objectifs de bon état fixés par la Directive Cadre sur l'Eau. Ci-dessous, les états et objectifs des masses d'eau superficielles et souterraines du bassin du Thouet (données SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021).

33 masses d'eau superficielles :

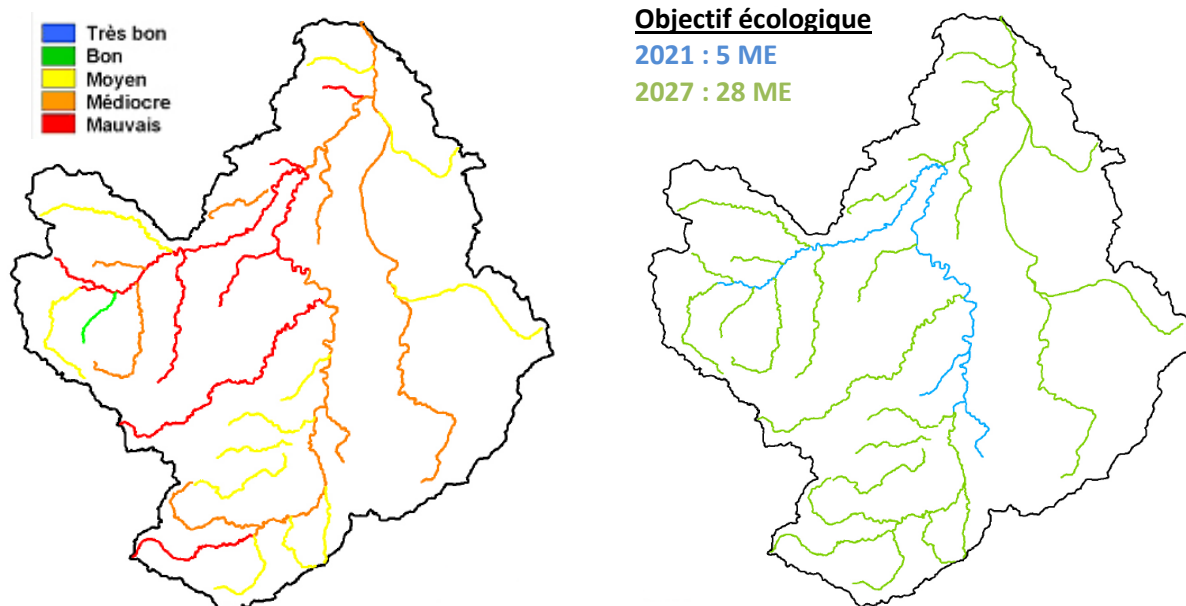


Figure 2 : États et objectifs écologiques des masses d'eau superficielles en 2013 (SDAGE 2016-2021, AELB 2015)

10 masses d'eau souterraines :

Code masse d'eau	Intitulé de la masse d'eau	État Chimique	Paramètre Nitrates	Paramètre Pesticides	Objectif chimique (SDAGE 2016-2021)	État quantitatif	Objectif quantitatif (SDAGE 2016-2021)	Risque global
FRGG032	LE THOUÉ	Bon	Bon	Bon	2015	Bon	2015	Respect
FRGG064	CALCAIRES ET MARNES DE L'INFRA-TOARCEN AU NORD DU SEUIL DU POITOU	Bon	Bon	Bon	2015	Bon	2015	Respect
FRGG065	CALCAIRES ET MARNES DU DOGGER DU BV DU THOUET	Mauvais	Mauvais	Bon	2027	Bon	2015	Risques (nitrate, chimique)
FRGG067	CALCAIRES À SILEX CAPTIFS DU DOGGER DU HAUT-POITOU	Bon	Bon	Bon	2015	Bon	2015	Respect
FRGG072	CALCAIRES ET MARNES DU JURASSIQUE SUPERIEUR DU HAUT-POITOU	Mauvais	Mauvais	Bon	2027	Mauvais	2021	Risques (nitrate, chimique)
FRGG073	CALCAIRES DU JURASSIQUE SUPERIEUR CAPTIF DU HAUT-POITOU	Bon	Bon	Bon	2015	Bon	2015	Respect
FRGG082	CALCAIRE JURASSIQUE DE L'ANTICLINAL LOUDUNAIS	Mauvais	Mauvais	Bon	2027	Bon	2015	Risques (nitrate, chimique)
FRGG087	CRAIE DU SENO-TURONIEN DU BV DE LA VIENNE	Mauvais	Mauvais	Mauvais	2027	Bon	2015	Risques (nitrate, pesticide, chimique)
FRGG122	SABLES ET GRES LIBRES DU CENOMANIEN - UNITÉ DE LA LOIRE	Bon	Bon	Bon	2015	Mauvais	2021	Risque (quantitatif)
FRGG142	SABLES ET GRES CAPTIFS DU CENOMANIEN - UNITÉ DE LA LOIRE	Bon	Bon	Bon	2015	Mauvais	2015	Respect

Figure 3 : États et objectifs chimiques et quantitatifs des masses d'eau souterraines en 2013 (SDAGE 2016-2021, AELB, 2015)

- Historique

Lancée en 2012, l'élaboration du SAGE a débuté par la rédaction du rapport de l'état initial du SAGE par la cellule d'animation. Document validé par les membres de la CLE le 15 avril 2015. Suite à cette première étape, le diagnostic du SAGE a été élaboré et validé en séance plénière le 1^{er} juin 2016. Ce diagnostic définit les enjeux et objectifs suivants :

- Enjeu ressource en eau
 - Atteindre l'équilibre des besoins et des ressources pour tous les usages
 - Économiser l'eau
- Enjeu qualité des eaux
 - Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint
 - Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, notamment en améliorant les connaissances sur les zones d'érosion
 - Améliorer les connaissances sur les toxiques et les polluants émergents
 - Reconquérir la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable
- Enjeu milieux aquatiques
 - Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydromorphologie des cours d'eau
 - Améliorer la connaissance des plans d'eau et intervenir sur ceux qui sont impactants pour les milieux aquatiques
- Enjeu biodiversité
 - Identifier, préserver et restaurer les zones humides
 - Identifier, préserver et restaurer les têtes de bassin versant
- Enjeu sensibilisation et communication
 - Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE
 - Constituer des réseaux d'acteurs sur les thématiques du SAGE
- Enjeu gouvernance
 - Pérenniser l'action du SAGE en phase de mise en œuvre
 - Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE
 - Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE

Toutefois, les membres de la CLE ont acté le principe que ces objectifs devront être précisés et/ou reformulés dans la suite de l'élaboration du SAGE afin qu'ils soient le plus adaptés possibles au contexte local.

L'historique de la démarche SAGE sur le Thouet est rappelé dans le tableau de la page suivante :

2005		Le SMVT et Saumur Agglo réalisent une étude de préfiguration du SAGE Thouet.
2008		Élaboration du dossier préalable au SAGE - Consultation des collectivités et organismes sur le périmètre du SAGE.
2009	Février à avril	Le SMVT et Saumur Agglo réalisent une étude juridique sur la réflexion de la mise en œuvre du SAGE Thouet.
2010	26 juillet 2010	Avis favorable du comité de bassin Loire Bretagne sur le périmètre du SAGE
	20 décembre	Arrêté de périmètre du SAGE Thouet
2011	14 octobre	Arrêté de composition de la CLE , début de l'élaboration du SAGE Thouet.
2012	31 janvier	1^{ère} réunion de CLE : Élection du Président de la CLE et du bureau, désignation de la structure porteuse (SMVT et Saumur Agglo).
	juillet	Recrutement d'une cellule d'animation (1 animateur + 1 technicien à mi-temps + 1 assistante administrative à mi-temps).
	4 décembre	2^{ème} réunion de la CLE : Méthodologie d'élaboration de l'état initial du SAGE, validation des représentants du collège des usagers au bureau.
2013	15 et 16 mai	Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de la réalisation de l'état initial.
	12 juin	3^{ème} réunion de CLE : 1 ^{er} bilan des commissions thématiques. Identification des études complémentaires.
2014	16 janvier	4^{ème} réunion de la CLE : Validation de la méthodologie pour la réalisation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet ». Validation des modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet.
	30 septembre	5^{ème} réunion de la CLE : Réélections du Président, des Vice-Présidents et du Bureau
	9 décembre	6^{ème} réunion de la CLE : Présentation des résultats finaux de l'étude « Pratiques et pressions agricoles ». Point sur l'état d'avancement de l'élaboration du SAGE. Lancement de l'étude sur « l'amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts ».
2015	24 et 25 mars	Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de la validation de l'état initial.
	15 avril	7^{ème} réunion de la CLE : Validation de l'état initial du SAGE et identification des compléments à apporter. Restitution des résultats de l'étude sur l'amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts. Consultation du projet de SDAGE 2016-2021.
	29 septembre	8^{ème} réunion de la CLE : Lancement de l'étude « Complément de l'état initial et diagnostic du SAGE ». Méthodologie pour la réalisation de la cartographie des cours d'eau (79). Réélection partielle du Bureau de la CLE.
2016	27 et 28 janvier	Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du SAGE.
	4 février	9^{ème} réunion de la CLE : Point d'avancement du diagnostic du SAGE. Cartographie des cours d'eau. GEMAPI sur le bassin du Thouet : validation du lancement d'une étude de préfiguration de la GEMAPI.
	29 mars	Réunion collective des commissions de travail du SAGE pour la définition des enjeux et objectifs du SAGE.
	1 ^{er} juin	10^{ème} réunion de la CLE : Validation du diagnostic du SAGE . Élection partielle du Bureau de la CLE. Validation de la méthodologie de terrain de la cartographie de cours d'eau 79. Cahier des charges de l'étude GEMAPI. CTGQ Thouet-Thouaret-Argenton.
2017	8 mars	11^{ème} réunion de la CLE : Élection 1 ^{ère} Vice-Président, Avis COPIL CTGQ Thouet-Thouaret-Argenton ; Avis CTMA Argenton, Avis périmètre ZSCE Lutineaux ; Validation inventaires zones humides.
	17 mai	12^{ème} réunion de la CLE : Avis CTMA Thouet ; Validation rapport activités 2016 ; Étude GEMAPI.
	10 octobre	13^{ème} réunion de la CLE : Validation cartographie cours d'eau. Validation inventaires zones humides. Information étude GEMAPI. Information étude « Tendances, scénarios Stratégie ».
	15 novembre	Arrêté de renouvellement de la CLE
	4 décembre	Installation nouvelle CLE : Élections Président, Vice-Présidents, Bureau de la CLE

Lors de la séance plénière du 30 septembre 2014, M. Olivier CUBAUD, Président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (**SMVT**), a été élu Président de la CLE. Il est accompagné par deux Vice-présidents, M^{me} Sophie TUBIANA, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (**CASVL**), et M. Hubert BAUFUMÉ, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais (**CCPL**).

Suite au renouvellement de la CLE, M. CUBAUD, M^{me} TUBIANA et M. BAUFUMÉ ont été reconduits dans leurs fonctions lors de la réunion d'installation du 4 décembre 2017.

Le SAGE Thouet est co-porté par deux structures, le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération « Saumur Val de Loire ».

La cellule d'animation du SAGE Thouet est composée de :

- Pierre PÉAUD, animateur du SAGE Thouet à temps plein, en poste depuis le 10 novembre 2014,
- Alexis PACAUD, technicien SAGE à mi-temps, en poste depuis le 19 janvier 2015 puis remplacé par Jocelyn ADAM depuis le 18 septembre 2017,
- Claudie PAITREULT, assistante administrative à 12h/semaine, depuis le 3 février 2014.

2. Présentation des activités de la CLE et du bureau de la CLE

- Rappel des réunions de la CLE et du bureau

Réunions	Nombre de participants par collège			Ordre du jour	Principales discussions, conclusions ou décisions
	Collectivités	Usagers	État		
Séance de la CLE du 8 mars 2017	14/32 + 1 mandat	9/16	3/14 + 1 mandat	<ol style="list-style-type: none"> 1. Validation du compte rendu de la CLE du 1^{er} juin 2016 2. Élection 1^{ère} Vice-Présidence de la CLE 3. Avis sur la composition du comité de pilotage du CTGQ Thouet-Thouaret-Argenton 4. Avis sur le projet de CTMA de l'Argenton 2018-2022 5. Avis sur le périmètre de la ZSCE des Lutineaux 6. Validation des inventaires Zones Humides 2016 7. Point d'avancement de l'étude GEMAPI 8. Questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Élection de Mme Sophie TUBIANA (Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire) comme 1^{ère} Vice-Présidente de la CLE du SAGE Thouet. - Avis favorable sur la composition du comité de pilotage du CTGQ Thouet-Thouaret-Argenton sous réserve d'intégrer le Syndicat des Propriétaires Fermiers Exploitants d'Étangs Poitou Vendée et le Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret. - Avis favorable sur le projet de CTMA de l'Argenton 2018-2022. - Avis favorable sur le périmètre de la ZSCE des Lutineaux sous réserve de la prise en compte de l'étude du BRGM de 2010. - Validation des inventaires des zones humides, du réseau hydrographiques et des plans d'eau de 17 communes du Pays de Gâtine.
Séance de la CLE du 17 mai 2017	12/32 + 2 mandat	9/16	2/14 + 1 mandat	<ol style="list-style-type: none"> 1. Validation du compte rendu de la CLE du 8 mars 2017 2. Avis sur le projet de CTMA du Thouet 2017-2021 	<ul style="list-style-type: none"> - Avis favorable sur le projet de CTMA du Thouet 2017-2021. - Validation du rapport d'activité 2016 de la CLE. - Information sur l'avancée de l'étude GEMAPI. Présentation

				<p>3. Validation du rapport d'activité 2016 de la CLE</p> <p>4. Point d'avancement de l'étude GEMAPI</p> <p>5. Information sur le programme Re-Sources Cadre Eaux de Vienne SIVEER</p> <p>6. Questions diverses</p>	<p>de l'état initial, du diagnostic et des scénarios de mise en œuvre de la GEMAPI.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du programme Re-Sources Cadre porté par le syndicat Eaux de Vienne SIVEER.
<p>Réunion du Bureau de la CLE du 26 septembre 2017</p>	<p>4/8</p>	<p>3/4</p>	<p>3/4</p>	<p>1. Cahier des charges de l'étude « Élaboration des scénarios tendanciel et alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »</p> <p>2. Cartographie des cours d'eau : avancement et résultats du sous bassin Thouet amont</p> <p>3. Résultats des inventaires « Zones humides » de la Communauté de communes du Thouarsais</p> <p>4. Information renouvellement de la CLE</p> <p>5. Questions diverses</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Validation du cahier des charges de l'étude « Élaboration du scénario tendanciel, des scénarios alternatifs et choix de la stratégie du SAGE Thouet ». - Présentation de la cartographie des cours d'eau du sous bassin Thouet amont pour discussion. Cartographie soumise à validation lors de la prochaine CLE. - Présentation des résultats des inventaires « Zones humides » de la Communauté de communes du Thouarsais. Inventaires soumis à validation lors de la prochaine CLE. - Information sur le renouvellement de la CLE.
<p>Séance de la CLE du 10 octobre 2017</p>	<p>12/32 + 1 mandat</p>	<p>9/16</p>	<p>6/14 + 1 mandat</p>	<p>1. Validation du compte rendu de la CLE du 17 mai 2017</p> <p>2. Validation de la cartographie des cours d'eau du sous bassin Thouet amont</p> <p>3. Validation des inventaires « Zones humides » de la Communauté de</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Validation de la cartographie des cours d'eau du sous bassin Thouet amont (hors zones à contre-expertiser). - Validation des inventaires des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau de 23 communes de la Communauté de communes du Thouarsais.

				<p>communes du Thouarsais</p> <p>4. Présentation de l'étude « Élaboration du scénario tendanciel et des scénarios alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »</p> <p>5. Information sur l'étude GEMAPI</p> <p>6. Information sur le renouvellement de la CLE</p> <p>7. Questions diverses</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du cahier des charges de l'étude « Élaboration du scénario tendanciel, des scénarios alternatifs et choix de la stratégie du SAGE ». - Restitution des échanges du comité de pilotage de l'étude GEMAPI. - Information sur le renouvellement de la CLE.
<p><u>INSTALLATION NOUVELLE CLE</u></p> <p>Séance de la CLE du 4 décembre 2017</p>	<p>18/32 + 4 mandat</p>	<p>10/16 + 1 mandat</p>	<p>6/14 + 1 mandat</p>	<p>1. Point d'avancement de l'élaboration du SAGE Thouet</p> <p>2. Élection du Président de la CLE au sein du collège des élus</p> <p>3. Élections des Vice-Présidents au sein du collège des élus</p> <p>4. Recomposition du Bureau de la CLE</p> <p>5. Calendrier des étapes à venir</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de la nouvelle instance / Élections : <ul style="list-style-type: none"> ○ Président : M. Olivier CUBAUD ○ 1^{ère} Vice-Présidente : M^{me} Sophie TUBIANA ○ 2nd Vice-Président : M. Hubert BAUFUMÉ - Recomposition du Bureau de la CLE.
<p>Réunion du Bureau de la CLE du 20 décembre 2017</p>	<p>6/8</p>	<p>3/4</p>	<p>4/4</p>	<p>1. Lancement de l'étude « Élaboration du scénario tendanciel, des scénarios alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »</p> <p>2. Composition des commissions thématiques du SAGE</p> <p>3. Questions diverses : étude GEMAPI</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Étude « Élaboration du scénario tendanciel, des scénarios alternatifs et choix de la stratégie du SAGE » : Présentation par le prestataire de la méthodologie, du calendrier et de l'équipe pour discussion. - Étude GEMAPI : Souhait de solliciter la Préfecture 79 pour les informer de l'avancée de l'étude et des points de blocage afin de trouver une solution.

Les comptes rendus et les diaporamas présentés lors de ces réunions sont téléchargeables sur le site internet du SAGE Thouet :

<http://www.sagethouet.fr/documentation.html>

- Dossiers portés à la connaissance de la CLE en 2017

Les opérations soumises à déclaration ou autorisation doivent être communiquées au Président de la Commission Locale de l'Eau lorsque l'opération déclarée est située dans le périmètre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux approuvé ou qu'elle y produit des effets.

Cette consultation permet aux membres de la CLE d'étudier la compatibilité du projet présenté avec le SAGE. **Ce type de délibération ne peut être pris que sur la base d'un SAGE approuvé par le Préfet et entré en phase de mise en œuvre. Or, le SAGE Thouet étant en phase d'élaboration, la CLE ne peut pas formuler d'avis sur la comptabilité du projet. Il convient donc de ne pas parler d'avis mais plutôt d'un « porté à connaissance » à destination des membres de la CLE.**

Par conséquent, les dossiers de cette nature sont diffusés sur le site internet du SAGE et par mail. Les membres de la CLE peuvent faire remonter leurs remarques qui sont ensuite adressées à la structure sollicitant l'avis. Les membres de la CLE peuvent également exprimer leurs observations lors des enquêtes publiques.

Voici les dossiers portés à connaissance de la CLE en 2017 ayant fait l'objet d'un courrier réponse :

- **27 février 2017** : « Projet de délimitation de la Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) sur les captages des Lutineaux » transmis par la DDT 79.

- **24 avril 2017** : « Aménagement de la chaussée des Planches, de la chaussée du Moulin Neuf et du barrage à clapets de Preuil sur les communes d'Argenton-l'Église, Bouillé-Saint-Paul et Mauzé-Thouarsais » transmis par la DDT 79.

- **16 mai 2017** : « Liaison routière RD 938Ter à RD725 sur la commune de Faye-l'Abbesse » transmis par la DDT 79.

- **10 juillet 2017** : « Création d'une réserve d'irrigation sur la commune d'Argentonay » transmis par la DDT 79.

- **8 août 2017** : « Programme d'actions sur les milieux aquatiques (CTMA de l'Argenton) 2018-2022 » transmis par la DDT 79.

- **11 décembre 2017** : « Exploitation d'une unité de méthanisation de matières organiques et plan d'épandage à Doué-en-Anjou » transmis par la Préfecture 49.

- Avis sur les projets de contrats territoriaux

Dans le cadre de son 10^{ème} programme d'intervention, l'agence de l'eau souhaite renforcer l'articulation entre les SAGE et les Contrats territoriaux (CT). Ainsi, les CLE sont sollicitées afin de produire un avis motivé sur les projets de CT avant leur présentation au conseil d'administration.

Concernant les SAGE en cours d'élaboration, il est important que les CLE soient informées sur le projet de CT. En effet, bien que le projet de SAGE ne soit pas abouti, il est nécessaire qu'il y ait une information/communication entre la CLE et le comité de pilotage du CT.

Dans ce cas, l'avis motivé de la CLE est également demandé. La CLE doit vérifier que les enjeux et problématiques traités dans le projet de CT soient cohérents avec ceux du SAGE en préparation. Ainsi, en l'espèce, l'avis motivé signifie que la CLE doit expliquer et argumenter les conclusions de son avis.

À ce titre, plusieurs projets de CT ont été présentés en 2017 :

- **CLE du 8 mars 2017** : Projet de Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) 2018-2022 de l'Argenton.
- **CLE du 17 mai 2017** : Projet de Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) 2017-2021 du Thouet.

Pour ces deux projets de CTMA, les membres de la CLE du SAGE Thouet ont émis des avis favorables.

3. Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation

En plus de l'organisation et de l'animation des réunions du Bureau ou de la CLE, la cellule d'animation a suivi, entre autres, les dossiers suivants :

- Poursuite de l'étude de « Préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet »

À la fin de l'année 2015, plusieurs collectivités du bassin du Thouet ont sollicité le SAGE pour le portage d'une étude globale (juridique, financière, gouvernance, ressources humaines, ...) à l'échelle du bassin du Thouet, visant à définir les potentielles modalités de mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le territoire.

Cette étude confiée aux Bureaux d'études SCE et GÉO-HYD, d'un montant de 48 084 € TTC, a été lancée le 13 septembre 2016 et s'est poursuivie en 2017 avec la réalisation d'un état des lieux et du diagnostic du territoire qui auront permis de proposer plusieurs scénarios de mise en œuvre de la GEMAPI.

Au cours de l'année écoulée, le comité de pilotage s'est réuni à plusieurs reprises :

- Le 26 janvier 2017 : présentation de l'état des lieux et du diagnostic du territoire.
- Le 4 avril 2017 : Ateliers de travail sur les scénarios de mise en œuvre de la compétence.
- Le 25 septembre 2017 : Restitution des positions des collectivités sur les scénarios envisagés.

Lors de ce dernier comité de pilotage, il est ressorti que sur les 4 scénarios proposés, 2 emportaient la majorité des positions des collectivités du bassin sans toutefois trouver d'unanimité. Au vu de ce constat, les membres du comité de pilotage ont acté le fait d'attendre le 1^{er} janvier 2018 et la prise de compétence GEMAPI par les EPCI-fp pour poursuivre les réflexions.

L'année 2018 devra donc permettre de poursuivre ces échanges.

- Lancement de l'étude « Élaboration du scénario tendanciel, des scénarios alternatifs et choix de la stratégie du SAGE Thouet »

Afin de poursuivre la construction du SAGE, le cahier des charges de l'étude « Élaboration du scénario tendanciel, des scénarios alternatifs et du choix de la stratégie du SAGE » a été élaboré et validé en septembre 2017.

Cette étude, d'une durée de 18 mois, a été confiée au groupement de Bureaux d'études GEO-HYD / SCE pour un montant de 98 772 € TTC.

Lancée en décembre 2017, le prestataire est venu présenter pour discussion au Bureau de la CLE, la méthodologie, le calendrier, l'équipe ... envisagés, lors de la séance du 20 décembre 2017.

L'année 2018 sera consacrée, dans un premiers temps, à la définition du scénario tendanciel, puis dans un second temps à l'élaboration des scénarios alternatifs. Enfin, le début d'année 2019 devra permettre de définir la stratégie du SAGE. Tout au long de ces phases, les différentes instances du SAGE, que sont la CLE, le Bureau et les commissions thématiques, se réuniront à plusieurs reprises pour permettre la concertation la plus large possible.

- Suivi des inventaires « zones humides » sur le bassin du Thouet

Plusieurs collectivités du bassin ont réalisé au cours de l'année 2017 des inventaires des zones humides, généralement en lien avec l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme.

Selon le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021, la CLE du SAGE Thouet est responsable de la qualité de ces inventaires qui sont réalisés sur la totalité des territoires communaux et de manière concertée. Pour s'en assurer, une méthodologie d'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau a été validée le 16 janvier 2014 par la CLE. Toute commune du bassin du Thouet souhaitant réaliser l'inventaire de ses zones humides doit respecter cette méthodologie.

Au cours de l'année 2017, des inventaires ont été réalisés sur 23 communes de la Communauté de communes du Thouarsais et validés par la CLE du 10 octobre 2017. Ont également été lancés des inventaires sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et sur le Pays de Gâtine, ces inventaires se poursuivront en 2018. Enfin, plusieurs inventaires sont en projet sur l'Agglomération du Choletais.

La cellule d'animation du SAGE est associée aux réunions des différents groupes d'acteurs communaux ainsi qu'aux réunions de cadrage avec les structures « pilotes ». En 2017, la cellule d'animation a participé à une cinquantaine de réunions « zones humides ».

- Suivi des Contrats Territoriaux

Plusieurs contrats territoriaux (milieux aquatiques, pollutions diffuses, gestion quantitative) sont actuellement portés sur le bassin du Thouet. Le SAGE est associé aux réunions des différentes instances de ces contrats (comité de pilotage, groupe de travail, ...) :

- Programme Re-Sources des captages du Thouarsais
- Programme Re-Sources des sources de Seneuil
- Programme Re-Sources de la Fontaine de Son
- Programme Re-Sources du bassin du Cébron
- Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Thouet
- Contrat Territorial Milieux Aquatiques de l'Argenton
- Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Thouaret
- Contrat Territorial Milieux Aquatiques de la Dive du Nord
- Contrat Territorial Gestion Quantitative Thouet-Thouaret-Argenton

- Cartographie des cours d'eau

Une instruction gouvernementale du 3 juin 2015 demande la réalisation d'un inventaire des cours d'eau sur le territoire métropolitain. Les services de l'État 79 ont souhaité associer la CLE du SAGE pour l'élaboration de cette cartographie sur la partie Deux-Sévrienne du bassin du Thouet.

Un comité technique issu de la CLE a été constitué fin 2015 et s'est réuni à plusieurs reprises en 2016 et 2017 pour travailler, dans un premier temps, sur la définition de la méthodologie d'inventaire, puis dans un second temps, échanger sur les propositions de cartographies faites par les services de l'État après les premières expertises terrain.

Ainsi, la cartographie du sous bassin « Thouet amont » a pu être pré validée pour le comité technique le 27 juin 2017 et validée (hors zones à contre-expertiser) par la CLE du 10 octobre 2017.

En Vienne, le SAGE est associé au comité de pilotage mis en place par la DDT 86. Des travaux à l'échelle du sous bassin de la Dive du Nord ont été mis en place. Ces travaux se poursuivront en 2018.

- Poursuite de l'élaboration du Schéma Départemental de l'eau de la Vienne

Le Conseil Départemental de la Vienne a décidé, en collaboration avec l'État, d'élaborer un schéma départemental de l'eau afin d'apporter des réponses aux enjeux de l'eau dans le département pour les 10 à 15 prochaines années.

Le SAGE Thouet est associé aux travaux d'élaboration de ce document et fait partie des commissions de travail suivantes :

- Comité de pilotage de l'étude
- Comité « Alimentation en eau potable »
- Comité « Assainissement »
- Comité « Milieux aquatiques »
- Comité « Usages de l'eau »
- Comité « Politiques publiques de l'eau »

- Suivi des subventions accordées pour l'élaboration du SAGE

Le SAGE est cofinancé par de nombreux partenaires. Cela induit un suivi important de l'utilisation des subventions accordées en fonction des modalités de financement de chacun.

- Autres réunions suivies par la cellule d'animation

10/01/2017 : Comité d'orientation OUGC Dive du Nord à Mignaloux Beauvoir

11/01/2017 : Comité de pilotage CTMA Dive du Nord à Angliers

26/01/2017 : Comité de pilotage Zones Humides Communauté de communes du Thouarsais à Thouars

27/01/2017 : Comité d'orientation OUGC Thouet-Thouaret-Argenton à Bressuire

10/02/2017 : Assemblée Générale APEAR à Martaizé

13/02/2017 : Comité de pilotage de l'étude « Restauration écologique du Thouaret » (CTMA) à Boussais

14/02/2017 : Réseau Espèces Exotiques Envahissantes Pays de la Loire à Nantes

15/02/2017 : Comité de pilotage Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne à Poitiers

02/03/2017 : Comité de pilotage CTMA Thouet à Thouars

07/03/2017 : Comité technique « cartographie cours d'eau » bassin de la Viette au Tallud

16/03/2017 : Comité technique TVB Communauté de communes du Thouarsais à Thouars

21/03/2017 : Comité de pilotage ORENVA à Poitiers

23/03/2017 : Journée technique « espèces exotiques envahissantes » à Poitiers

31/03/2017 : Comité de pilotage Zones Humides Communauté de Communes du Thouarsais à Thouars

03/04/2017 : Réunion cadrage inventaires Zones Humides Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais à Bressuire

11/04/2017 : Atelier SCOT Seuil du Poitou à Chasseneuil du Poitou

27/04/2017 : Comité de pilotage Re-Sources captages du Thouarsais à Thouars

09/05/2017 : Comité technique « cartographie cours d'eau » sortie terrain

16/05/2017 : Atelier TVB Communauté de communes du Thouarsais à Thouars

30/05/2017 : Comité de pilotage Zones Humides Communauté de Communes du Thouarsais à Thouars

01/06/2017 : Réunion présentation GEMAPI Saint Léger de Montbrun

07/06/2017 : Comité technique SCOT Communauté de communes du Thouarsais à Thouars

14/06/2017 : Réunion concertation politique de l'eau Région Nouvelle-Aquitaine à Poitiers

14/06/2017 : Réunion présentation GEMAPI Communauté de Communes Parthenay Gâtine à Gourgé

15/06/2017 : Présentation journée AR SATESE à Niort

19/06/2017 : Réunion présentation GEMAPI Syndicat de la Losse à Saint-Cyr-la-Lande

21/06/2017 : Réunion présentation GEMAPI Communauté de Communes du Pays Loudunais à Loudun

26/06/2017 : Réunion présentation GEMAPI Syndicat du Bassin du Thouaret à Boismé

27/06/2017 : Comité technique « cartographie cours d'eau » bassin Thouet amont au Tallud

28/06/2017 : Comité de pilotage CTGQ Thouet-Thouaret-Argenton à Bressuire

28/06/2017 : Réunion présentation GEMAPI Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais à Bressuire

29/06/2017 : Atelier PLUi Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais à Bressuire

29/06/2017 : Réunion GEMAPI Préfecture 49 à Angers

06/07/2017 : Comité de pilotage « cartographie cours d'eau 86 » à Poitiers

06/07/2017 : Réunion présentation GEMAPI Syndicat de la Losse à Saint-Cyr-la-Lande

10/07/2017 : Atelier Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne à Vouneuil-sous-Biard

11/07/2017 : Journée Animateurs SAGE Poitou-Charentes à Chasseneuil du Poitou

13/07/2017 : Comité de pilotage Zones Humides Communauté de communes du Thouarsais à Thouars

02/08/2017 : Réunion présentation GEMAPI Communauté de l'Airvaudais Val du Thouet

12/09/2017 : Comité de pilotage « Aménagement barrage Auzay » (CTMA) à Argenton les Vallées

22/09/2017 : Réunion cadrage inventaires Zones Humides Pays de Gâtine

03/10/2017 : Comité technique TVB Communauté de communes du Thouarsais à Thouars

05/10/2017 : Journée d'information « nature/environnement » DDT 79 à Niort

08/11/2017 : Groupe travail Natura 2000 Vallée de l'Argenton à Val-en-Vignes

20/11/2017 : Comité de pilotage « Aménagement barrage Auzay » (CTMA) à Argenton les Vallées

27/11/2017 : Réunion cadrage inventaires Zones Humides Pays de Gâtine à Parthenay

29/11/2017 : Réunion SOCLE Préfecture 79 à Niort

05/12/2017 : Réunion Adaptation au Changement Climatique Communauté de communes du Thouarsais à Thouars

06/12/2017 : Réunion réseau suivi cours d'eau Département 79 à Pompaire

13/12/2017 : Comité de pilotage Re-Sources Fontaine de Son à Saint-Léger-de-Montbrillais

14/12/2017 : Réunion lancement inventaires Zones Humides Pays de Gâtine à Pougne-Hérison

14/12/2017 : Conférence Départementale de l'eau 79 à Niort

4. Actions de communication 2017

- La lettre du SAGE et documents de communication

Un nouveau numéro de la lettre du SAGE a été élaboré en décembre et diffusé aux 180 communes, 9 communautés de communes et d'agglomération ainsi qu'aux syndicats (AEP, rivières, Pays, ...) du bassin. Les collectivités sont donc régulièrement informées des décisions prises au sein de la CLE (cf. annexe 3).

Cette lettre est également distribuée aux membres de la CLE et mise en ligne sur le site internet du SAGE.

À noter également, la réédition des synthèses de l'état initial et du diagnostic du SAGE pour distribution lors de la séance d'installation de la CLE renouvelée.

- Site internet du SAGE Thouet

Conformément à la demande des membres de la CLE en décembre 2012, un site internet du SAGE Thouet est en ligne depuis juin 2013 (www.sagethouet.fr). Cet outil renseigne différentes rubriques (définition du SAGE, présentation du bassin versant, membres de la CLE, actualités, documentation) et permet de télécharger tous les documents relatifs à son élaboration (cf. annexe 4).

Une rubrique « intranet », accessible par l'intermédiaire d'un identifiant et d'un mot de passe, permet d'accéder aux documents destinés à l'usage exclusif des membres de la CLE (projet de compte rendu, dossiers portés à connaissance, avis motivés, études du SAGE en cours ...).

5. Budget et financement de l'année 2017

Le SAGE est cofinancé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, les départements des Deux-Sèvres et de la Vienne et les régions Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire. Ces nombreux partenaires induisent un suivi important de l'utilisation des subventions accordées en fonction des modalités de financement de chacun. De plus, dans le but d'asseoir la légitimité du co-portage, le SMVT et l'Agglomération de Saumur demandent une participation financière à l'ensemble des Communautés de Communes et d'Agglomération au travers de contributions solidaires.

Pour l'année 2017, les dépenses se sont élevées à **127 285.54 €** (vote du compte administratif 2017 lors du comité syndical du SMVT du 8 février 2018). Les dépenses principales étant :

- Animation : 71 748,17 € (charges de personnel)
- Communication : 2 113,20 € (lettres d'information, réédition synthèses)
- Études : 37 932,00 € (étude GEMAPI, étude « Tendances, scénarios, stratégie »)

(Compte administratif 2017 détaillé en annexe 5)

6. Analyse – bilan – perspectives

- Bilan 2017 / Difficultés rencontrées

L'année 2017 a permis de poursuivre les travaux de l'étude GEMAPI avec l'ensemble des collectivités du bassin. Après un travail important d'état des lieux et de diagnostic du territoire, plusieurs scénarios d'organisation de la GEMAPI ont pu être proposés. Les membres du comité de pilotage de l'étude ont pu se prononcer sur ces scénarios et mettre en avant qu'aucun ne trouvait d'unanimité, d'où le besoin de poursuivre les discussions au cours de l'année 2018.

L'étude d'« Élaboration du scénario tendanciel, des scénarios alternatifs et du choix de la stratégie du SAGE » a pu être lancée en décembre 2017. Ces travaux vont permettre de poursuivre la construction du SAGE et devraient permettre d'aboutir à une stratégie validée mi 2019.

La communication autour du SAGE a également été poursuivie avec la diffusion de la lettre, l'actualisation du site internet, la réédition des synthèses de l'état initial et du diagnostic du SAGE. Toutefois, l'année 2017 n'a pas permis l'organisation d'une nouvelle journée d'information/sensibilisation des membres de la CLE.

Ces différents éléments montrent que l'élaboration du SAGE Thouet suit son cours.

On notera également que l'année 2017 a vu le renouvellement de la CLE avec la prise d'un nouvel arrêté Préfectoral de composition le 15 novembre 2017. Lors de la réunion d'installation de cette nouvelle instance du 4 décembre, les membres du collège des collectivités ont élu en leur sein

le Président et les 2 Vice-Présidents de la CLE (cf. précédemment). Le Bureau de la CLE a également été reconstitué lors de cette séance.

- Perspectives 2018

- Poursuite de l'élaboration du SAGE

Dans le cadre de l'étude « Tendances, Scénarios, Stratégie », les différentes instances du SAGE, que sont la CLE, le Bureau et les commissions thématiques vont se réunir à plusieurs reprises pour permettre à tous de s'impliquer dans la construction du SAGE.

L'objectif étant d'aboutir au scénario tendanciel en juin 2018, aux scénarios alternatifs début 2019 et à la validation de stratégie mi 2019.

-Étude GEMAPI

Comme évoqué ci-dessus, les réflexions sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI se poursuivront en 2018 avec les acteurs du territoire.

- Communication

Un nouveau numéro de la lettre sera rédigé et envoyé aux différentes collectivités du territoire. Le site internet sera régulièrement actualisé pour permettre aux partenaires du SAGE Thouet de suivre son élaboration. Des supports de communication pourront être réalisés pour faire connaître le SAGE et son avancement.

Une journée d'information/sensibilisation à l'attention des membres de la CLE et des partenaires du SAGE pourra être organisée, afin d'aborder une thématique rencontrée lors des travaux d'élaboration du SAGE.

La cellule d'animation du SAGE restera à la disposition des collectivités et des partenaires du bassin pour venir présenter le SAGE et répondre aux différentes sollicitations qui pourraient être faites.

7. Annexes

Annexe 1 : Composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet

I – Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (32 membres) :

Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine :

- Monsieur Nicolas GAMACHE, Conseiller régional

Conseil Régional des Pays de la Loire :

- Monsieur André MARTIN, Conseiller régional

Conseil Départemental de la Vienne :

- Madame Marie-Jeanne BELLAMY, Conseillère départementale

Conseil Départemental de Maine et Loire :

- Madame Jocelyne MARTIN, Conseillère départementale

Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

- Monsieur Olivier FOUILLET, Vice-président du conseil départemental

- Madame Esther MAHIET-LUCAS, Conseillère départementale

Sur proposition de l'Association des Maires de la Vienne :

- Monsieur Gilles BOUILLAUD, Maire de Cuhon

- Monsieur Philippe DELAVAU, Adjoint au Maire de Craon

- Monsieur Alain NOE, Maire de Arçay

Communauté de Communes du Pays Loudunais :

- Monsieur Hubert BAUFUMÉ, Vice-Président

Communauté de Communes du Haut Poitou :

- Monsieur Daniel GIRARDEAU, Conseiller Communautaire

Sur proposition de l'Association des Maires des Deux-Sèvres :

- Monsieur Jacques DIEUMEGARD, Maire de Pompaire

- Monsieur Robert GIRAULT, Conseiller municipal d'Argentonay

- Monsieur Jean-Claude GUÉRIN, Maire de La Peyratte

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- Madame Catherine PUAUT, Vice-présidente

Communauté de Communes du Thouarsais :

- Monsieur Michel CLAIRAND, Vice-président

Communauté de Communes Airvadais - Val du Thouet :

- Monsieur Jean-François COIFFARD, Vice-Président

Communauté de Communes Val de Gâtine :

- Monsieur Pascal OLIVIER, Vice-Président

Communauté de Communes de Parthenay – Gâtine :

- Monsieur Didier VOY, Vice-Président

Sur proposition de l'Association des Maires de Maine-et-Loire :

- Monsieur Olivier COCHONNEAU, Conseiller municipal de Le Puy-Notre-Dame

- Monsieur Didier GUILLAUME, Maire de Les Ulmes

- Monsieur Benoît PIERROIS, Conseiller municipal de Lys-Haut-Layon

Communauté d'agglomération Saumur - Val de Loire :

- Madame Sophie TUBIANA, Vice-présidente

Communauté d'agglomération du Choletais :

- Monsieur Marc GRÉMILLON, Vice-président

Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine :

- Monsieur Jacky GELINEAU, conseiller municipal de Doué-en-Anjou

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet :

- Monsieur Olivier CUBAUD, Président

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Vallée de la Dive :

- Monsieur Pierre BIGOT, Président

Syndicat d'Eau du Val du Thouet :

- Monsieur Christophe CHATIN, Délégué

Syndicat du Val de Loire :

- Madame Dominique RÉGNIER, Présidente

Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine :

- Monsieur Louis-Marie LUMINEAU, Vice-président

Société publique locale des Eaux du Cébron :

- Monsieur Yannick VERGNAULT, Vice-président

Syndicat des Eaux de la Vienne (SIVEER) :

- Monsieur Claude SERGENT, Vice-président

II – Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (16 membres)

- Monsieur le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,

- Monsieur le Président Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire ou son représentant,

- Monsieur le Président Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire ou son représentant,

- Madame la Présidente du Syndicat des Forestiers privés des Deux-Sèvres ou son représentant,

- Monsieur le Président de la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant,

- Monsieur le Président de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant,

- Monsieur le Président du Syndicat France hydro-électricité ou son représentant,

- Monsieur le Président de l'Association la Sauvegarde de l'Anjou ou son représentant,

- Monsieur le Président de l'Association Poitou Charentes Nature ou son représentant,

- Monsieur le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs "Que Choisir" des Deux-Sèvres ou son représentant,

- Monsieur le Président de l'Association des Eleveurs des Deux-Sèvres ou son représentant,

- Monsieur le Président de l'Association des Irrigants Aquanide ou son représentant,

- Monsieur le Président de l'Association des Moulins du Bocage vendéen et de la Gâtine / Deux-Sèvres ou son représentant,

- Monsieur le Président du Syndicat de valorisation et de promotion de la pisciculture Poitou-Charentes Vendée ou son représentant,

- Monsieur le Président du Comité départemental de Maine-et-Loire de Canoë-Kayak ou son représentant,

- Monsieur le Président de l'Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres ou son représentant.

III – Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (14 membres)

- Monsieur le Préfet de la Région Centre - Val de Loire, Préfet du Loiret, Coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne ou son représentant,

- Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire ou son représentant,

- Madame le Préfet des Deux-Sèvres ou son représentant,

- Madame le Préfet de la Vienne ou son représentant,

- Monsieur le Directeur Général de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant,

- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,

- Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire ou son représentant,

- Monsieur le Directeur Régional Nouvelle-Aquitaine de l'Agence française pour la biodiversité ou son représentant,

- Monsieur le Directeur Inter-régional Bretagne – Pays de la Loire de l'Agence française pour la biodiversité ou son représentant,

- Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,

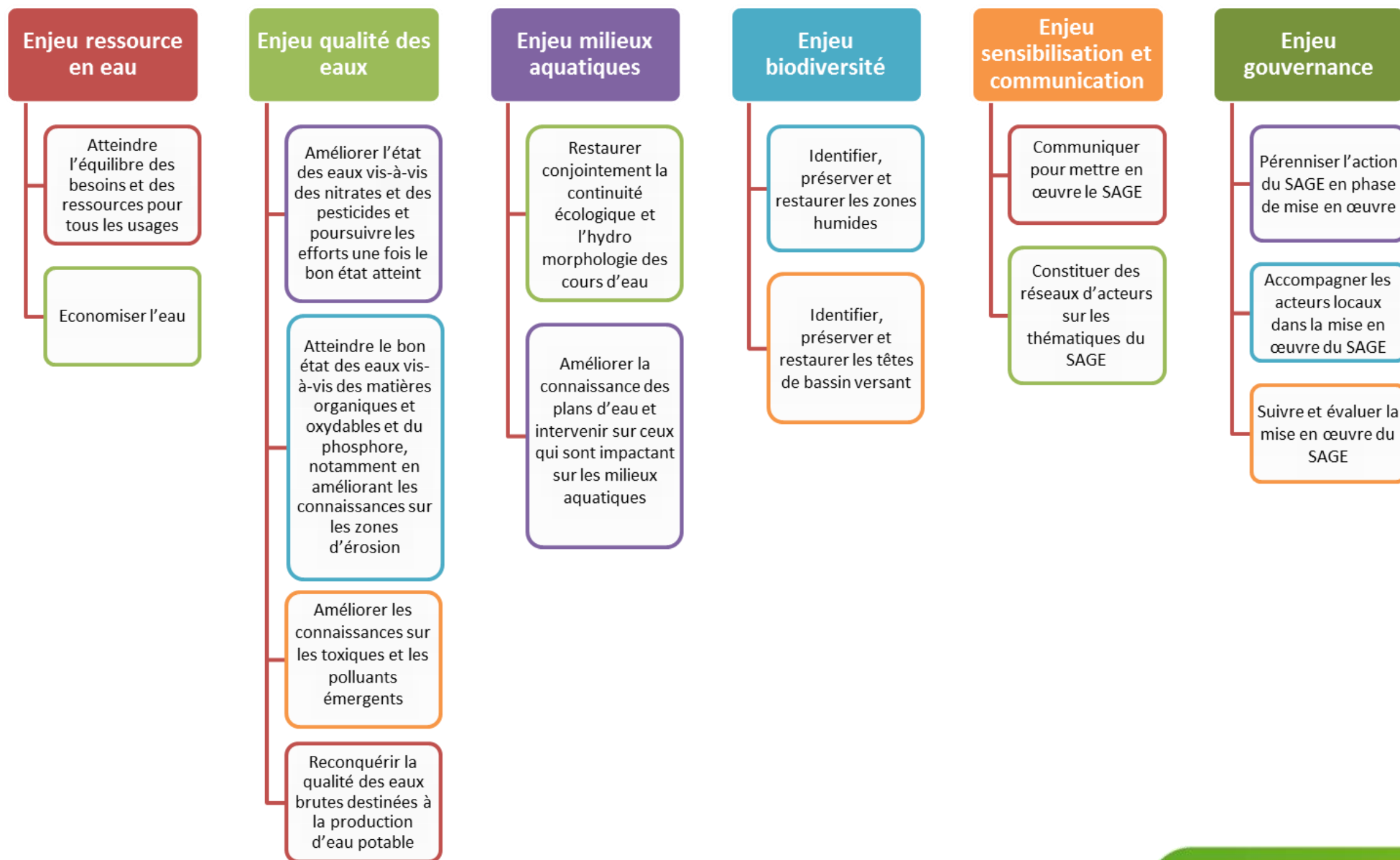
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Deux-Sèvres ou son représentant,

- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire ou son représentant,

- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres ou son représentant,

- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne ou son représentant.

Annexe 2 : Enjeux et objectifs du SAGE validés par la CLE le 1^{er} juin 2016



Annexe 3 : Lettres du SAGE décembre 2017



UN NOUVEAU CTMA POUR LE THOUET

Un nouveau Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) Thouet 2017-2021 a été signé, le 17 novembre 2017 à Thouet, entre l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les signataires que sont le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, l'Agglomération Saumur Val de Loire, les Fédérations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Deux-Sèvres et du Maine-et-Loire, la CPNE Côtier Poitevin et la DPE des Eaux du Colson.

Outil contractuel proposé par l'Agence de l'eau, le CTMA permet à des maîtres d'ouvrages publics ou privés de s'engager dans des opérations de gestion des milieux aquatiques.

Ce nouveau CTMA du Thouet d'un montant de 3,7 M€, va permettre à tous ces porteurs de porter des actions de :

- 1) Restauration morphologique : recharge en graviers, mise en place d'obstacles, de passage à gué, de pose de clôture, ...
- 2) Entretien et gestion de la ripisylve.
- 3) Gestion des étiages.
- 4) Aménagement ou gestion d'ouvrages hydrauliques.
- 5) Lutte contre les espèces exotiques envahissantes.
- 6) Communication et de sensibilisation.
- 7) ...

Ce nouveau contrat, concernent 387 km de cours d'eau, va permettre de poursuivre les actions portées ces dernières années sur le territoire mais également d'intervenir sur de nouveaux cours d'eau non gérés jusqu'à présent.



Où se le CTMA du Thouet, plusieurs structures portent également des contrats sur les affluents du Thouet. Ainsi la signature d'un nouveau CTMA sur l'Argentan est prévue début 2018. Sur la Dive, le CTMA 2012-2017 est actuellement en cours d'évaluation afin de permettre aux acteurs de la Dive de travailler sur la définition d'un nouveau programme d'actions pour les années à venir. Enfin, le Thouet possède également son CTMA pour la période 2014-2018 dont la programmation suit son cours.



INFOS PRATIQUES

Destinée à tous les acteurs de l'eau et aux élus concernés par le SAGE, cette lettre présente sa démarche, son avancement, l'actualité de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Thouet. La Commission Locale de l'Eau a choisi de diffuser largement cette lettre d'information.

Pour recevoir gratuitement cette lettre vos prochains numéros, il vous suffit d'en faire la demande auprès de l'animateur du SAGE.

POUR PLUS D'INFOS

Vous trouverez tous les travaux de la CLE du SAGE Thouet sur www.sagedethouet.fr

Contact de la cellule d'animation :
 Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
 79000 SAUMUR VAL DE LOIRE
 05 49 04 85 98
sage.thouet@valleedethouet.fr

- Olivier CUBAUD, Président de la CLE du SAGE Thouet
- COMPOSITION DE LA CELLULE D'ANIMATION :
 - Pierre PEAU, animateur du SAGE Thouet
 - Jocelyn KAM, technicien du SAGE Thouet
 - Claude PATREAU, assistante administrative



EDITO

L'année 2017 qui se termine marque à la fois l'heure du bilan et des perspectives pour l'année 2018.

Il y a eu bien sûr, d'un point de vue de la gouvernance, l'étude portant sur l'ensemble des structures publiques compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations qui a fait l'objet de débats et devra faire prochainement l'objet d'arbitrage ; car, en effet, au 1^{er} janvier 2018, une nouvelle compétence obligatoire pour les collectivités entre en vigueur : la GEMAPI.

Il y a eu également la poursuite du travail d'élaboration du SAGE qui a posé à la fois un diagnostic et des enjeux. Nous entendons, à partir du début de l'année 2018, une nouvelle phase : celle de l'élaboration des scénarios. Que se passera-t-il si nous poursuivons les politiques publiques actuelles ? La situation s'améliorera-t-elle ou pas dans ce cas ? Devrions-nous effectuer nos actions et en développer de nouvelles, plus ambitieuses et adaptées ?

Toutes ces questions majeures, autour de cet enjeu crucial pour le territoire qui est la question de l'eau, c'est la nouvelle Commission Locale de l'Eau qui aura à travailler. En effet, installée en octobre 2011 pour 6 ans, elle arrivait au terme de son mandat en 2017 et a été renouvelée le 4 décembre dernier.

Je remercie les élus de la CLE de m'avoir confié leur confiance en me reconduisant comme Président pour les prochaines années et je félicite l'ensemble des 62 membres, anciens et nouveaux, de la CLE.

Il nous faudra, comme nous l'avons fait jusqu'ici, travailler dans le respect et l'écoute de chacun, avec nos différences voire nos divergences. Nous devrions tous accepter de regarder nos pratiques, lucidement et avec un esprit critique, pour accepter de changer et d'évoluer au regard des enjeux qui s'offrent à nous.

Je vous laisse découvrir, dans cette lettre, cette nouvelle CLE et je vous souhaite, au nom des membres de la CLE et de l'équipe d'animation du SAGE Thouet, d'excellentes fêtes de fin d'année !

Olivier CUBAUD,
Président de la CLE du SAGE Thouet

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Thouet est un outil stratégique de planification et de gestion de l'eau sur le territoire dont l'objectif principal est la recherche d'un équilibre durable entre la protection de la ressource, des milieux aquatiques et la satisfaction des usages.

La démarche « SAGE » est basée sur la concertation entre tous les acteurs du territoire. Pour ce faire, une Commission Locale de l'Eau (CLE) est constituée par arrêté préfectoral pour une durée de 6 ans. Cette instance, composée d'au moins 50% d'élus, d'au moins 25% de représentants d'usagers et d'au plus de 25% de représentants de l'Etat, a été installée sur le bassin du Thouet le 14 octobre 2011. Arrivant à expiration en cette fin d'année 2017 et afin de permettre la poursuite de l'élaboration du SAGE, Madame le Préfet des Deux-Sèvres, coordonnatrice du bassin du Thouet, a procédé au renouvellement de la CLE par la prise d'un nouvel arrêté de composition le 15 novembre 2017.

- Représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux**
 62 membres désignés nonativement
- Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : M. Nicolas SAMICQ
 - Conseil Régional de la Vallée de la Loire : M. Jean-Michel MARTIN
 - Conseil Départemental de la Vienne : M. Michel-Marc BELLAM
 - Conseil Départemental du Maine-et-Loire : M. Jacques MARTIN
 - Conseil Départemental des Deux-Sèvres : M. Michel BAUFUME
 - Commune de communes du Pays Louaisans : M. Jean-Louis BÉNE
 - Commune de communes du Haut-Poitou : M. Daniel GONZALEZ
 - Commune d'Agglomération Saumur Val de Loire : M. Jean-François TUBIANA
 - Agglomération du Choletais : M. Marc OBERDANON
 - Commune de communes du Thouet : M. Michel CAUBAUD
 - Commune de communes Val de Sèvre : M. Pascal OLIVIER
 - Commune d'Agglomération de Sauges Brezonnais : M. Jean-Claude PALU
 - Vallée du Thouet : M. Jean-François COUARD
 - Commune de communes Parthenay-Groisnois : M. Gilles VIVI
 - BOLLUALLET : M. Jean-Philippe DEJALLET
 - Commune de Celles : M. Jean-Philippe DEJALLET
 - Commune de L'Éclaircie-Layon : M. Benoît PERROD
 - Commune des Lignes : M. Didier GUILLETTE
 - Commune du Puy-Haut-Denis : M. Olivier COCHONNEAU
 - Commune de Ruyseau : M. Jacques CHERMIGOND
 - Commune de la Prairie : M. Jacques CHERMIGOND
 - Commune d'Agglomération : M. Robert PALUZZI
 - Parc Naturel Régional Loire-Angoumois : M. Jérémy GELU
 - Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet : M. Christophe CHATELAIN
 - Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine : M. Louis-Marc LAMINAU
 - Syndicat de la Vallée de Loire : M. Jean-Dominique REGNIER
 - Société Publique des Eaux du Maine-et-Loire : M. Yannick VERONALLET
 - Syndicat des Eaux de la Vienne : M. Olivier SERVAZ
 - Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet : M. Olivier CUBAUD
 - Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Vallée de la Dive : M. Pierre BIGOT
 - Représentants des usagers (19 membres)
 - La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine
 - La Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire
 - La Chambre de Commerce et d'Industrie de Mayenne-Laune
 - Le Syndicat des Forestiers Privés de Deux-Sèvres
 - La Fédération de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique
 - La Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
 - L'Association Sauvagegarde de la Vallée de la Dive
 - L'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir des Deux-Sèvres
 - L'Association des Deux-Sèvres
 - L'Association des Bénévoles de Deux-Sèvres
 - L'Association des Amis des Moulins de Deux-Sèvres
 - Le Syndicat France Hydro-électricité
 - Le Syndicat d'Exploitation et d'Entretien de l'Infrastructure Poitevin-Vendée
 - Le Comité Départemental de la Loire de Saumur
 - L'Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres
 - Représentants des services de l'Etat (14 membres)
 - Le Préfet de la Région Centre-Val de Loire : M. Jean-Louis COMBASTRE
 - Le Préfet du Maine-et-Loire : M. Jean-Louis GILBERT
 - Le Préfet du Loiret : M. Jean-Louis GILBERT
 - Le Préfet de la Vienne : M. Jean-Louis GILBERT
 - L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
 - La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Deux-Sèvres
 - La Direction Régionale de l'Environnement de Saumur-Pays de Loire
 - L'Agence Française pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine
 - L'Agence Française pour la Biodiversité de Saumur-Pays de Loire
 - L'Agence de Saône-et-Loire Aquatique
 - La Direction Départementale de la Sécurité Sociale et de la Protection des Population des Deux-Sèvres
 - La Direction Départementale de la Sécurité Sociale et de la Protection des Population des Deux-Sèvres
 - La Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres
 - La Direction Départementale des Territoires de la Vienne
 - La Direction Départementale des Territoires de la Vienne



ELECTIONS POUR CETTE NOUVELLE CLE

Suite au renouvellement de la CLE du SAGE Thouet, Monsieur le Sous-Préfet de Parthenay a convoqué les membres de la CLE le 6 décembre 2017 pour procéder à l'installation de cette « nouvelle » instance.

- BUREAU DE LA CLE**
 Composé de 16 membres le Bureau de la CLE a pour principal la préservation des données techniques et des données de la CLE. Lors de la réunion d'installation du 6 décembre dernier chaque collègue a désigné ses représentants au sein du Bureau.
- Ainsi, ont été nommés membres du Bureau de la CLE :
- M. Olivier CUBAUD (Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, Président de la CLE du SAGE)
 - Mme Sophie TUBIANA (Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire), 1^{ère} Vice-Présidente de la CLE du SAGE
 - M. Hubert BAUFUME (Communauté de communes du Pays Louaisans), 2^{ème} Vice-Président de la CLE du SAGE
 - M. Olivier FOUILLET (Conseil Départemental des Deux-Sèvres)
 - M. Michel CHAUVAUD (Communauté de communes du Thouet)
 - M. Pascal OLIVIER (Communauté de communes Val de Sèvre)
 - M. Robert GIRAULT (Commune d'Agglomération)
 - M. Pierre BIGOT (SVU de la Vallée de la Dive)
 - La Chambre d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine
 - Le Syndicat des Forestiers privés des Deux-Sèvres
 - La Fédération Départementale de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
 - L'Association Sauvagegarde de l'Argou
 - L'Agence de l'eau Loire-Bretagne
 - La DREAL Nouvelle-Aquitaine
 - L'Agence Française pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine
 - La DDT des Deux-Sèvres

Lors de cette séance, les membres du collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ont élu Monsieur Olivier CUBAUD (Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet) comme Président de la CLE du SAGE Thouet.

Également élus lors de cette séance, en tant que Vice-Présidents de la CLE, Madame Sophie TUBIANA (Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire) et Monsieur Hubert BAUFUME (Communauté de communes du Pays Louaisans) auront pour rôle d'assister le Président dans l'exercice de ses fonctions.



OÙ EN EST-ON ?

Après un travail de concertation et d'échanges de plusieurs mois, les membres de la CLE ont validé le diagnostic du SAGE lors de la séance plénière du 1^{er} juin 2016. Cette étape importante dans l'élaboration d'un SAGE a permis d'analyser les données issues de la phase d'état des lieux et d'identifier les premiers grands enjeux et objectifs du territoire.

L'année 2017 ayant été consacrée principalement aux réflexions quant à la mise en place de la nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), il est aujourd'hui temps de lancer la prochaine étape de l'élaboration consistant à définir le scénario tendanciel, les scénarios alternatifs et acter le choix de la stratégie du SAGE.



Le scénario tendanciel devra permettre de se projeter dans le futur en estimant les tendances d'évolution des usages, de leurs impacts tout en tenant compte des mesures correctrices en cours ou programmées ainsi que du cadre réglementaire. Ces grandes tendances d'évolution permettront ainsi de décrire un état probable de la ressource et des milieux à différentes échéances si les dynamiques actuelles se poursuivent sans SAGE.

Dans un second temps, l'élaboration des scénarios alternatifs cherchera à proposer des solutions concrètes pouvant être mises en œuvre pour répondre aux enjeux de gestion de l'eau sur le territoire. En fonction de ces scénarios, les grands objectifs du SAGE seront fixés.

Enfin, après l'élaboration de ces différents scénarios, le choix de la stratégie permettra à la CLE de formaliser les objectifs qu'elle se donne pour le SAGE et arrêter un scénario permettant de les atteindre.

Véritable Parlement de l'eau, la CLE constitue un lieu privilégié pour la concertation, le débat, la mobilisation et la prise de décision. Son rôle premier est d'élaborer le SAGE Thouet tout en évaluant les effets de la politique de l'eau et des projets qui peuvent voir le jour sur le territoire.

Ne disposant pas de personnalité morale et juridique, la CLE du SAGE Thouet est dirigée par son Président, le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, comme seuls titulaires officiels du SAGE Thouet. Le renouvellement de la CLE se fait par un arrêté de composition.

Annexe 4 : Documents téléchargeables sur le site internet du SAGE Thouet

L'espace « Documentation » (<http://www.sagethouet.fr/documentation.html>) du site internet du SAGE Thouet permet de télécharger les documents suivants :

- Arrêté Inter-Préfectoral fixant le périmètre du SAGE Thouet
- Arrêté Préfectoral de composition de la CLE du SAGE Thouet
- Comptes rendus des séances de la CLE
- Comptes rendus des séances du Bureau de la CLE
- Comptes rendus des commissions thématiques du SAGE Thouet
- Lettres du SAGE Thouet
- Rapport annuel d'activité de la CLE
- Modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet
- Études du SAGE Thouet
- État initial du SAGE (+ synthèse)
- Diagnostic du SAGE (+ synthèse)
- Atlas cartographique

L'espace intranet du site, accessible aux membres de la CLE, permet de télécharger les documents en cours de validation.

Des informations sur le SAGE sont également disponibles sur le site internet Gest'eau : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/thouet>

Annexe 5 : Compte Administratif 2017 – SAGE Thouet

DÉPARTEMENT
DES
DEUX-SÈVRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DU THOUET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du jeudi 8 février 2018

L'an deux mille dix-sept, le 8 février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du comité syndical du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, se sont réunis au Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet à Saint-Loup-Lamairé, sous la présidence de M. Olivier CUBAUD, sur la convocation faite le 26 janvier 2018. Le comité syndical du jeudi 25 janvier 2018 n'ayant pas réuni le quorum nécessaire, une deuxième convocation a été envoyée.

Délégués titulaires présents

Le Président : Olivier CUBAUD

Mesdames les déléguées : Annie LAURENTIN, Rosemary BARBIER, Antoinette MARCHADIER, Henriette BEAUDET, Sylvie DECEMME, Danièle SOULARD, Françoise HULLIN, Christine CHOQUET,

Messieurs les délégués : Louis-Marie LUMINEAU, Jean-Claude GUÉRIN, Benoît PILLOT, Daniel SOURISSEAU, Mickaël DE MORAIS, Daniel GUÉRINEAU, Jean-Claude BABU, Christian RABIN, Nicolas DELAUNAY.

Délégués suppléants

Mesdames les déléguées : Yveline ROY,

Messieurs les délégués : Joël MEUNIER suppléant de Alain GUÉRET, Joël BERTHELOT suppléant de René FORTHIN

Conseillers Départementaux

Esther MAHIET-LUCAS

Pouvoirs

Béatrice LARGEAU donne pouvoir à Esther MAHIET-LUCAS

Marinette CARTIER donne pouvoir à Christine CHOQUET

Absents / Excusés

Mesdames les déléguées : Michelle ARNAULT, Nathalie BRESCIA, Amandine DUGUET, Mathilde FAURE, Sylvie GERBIER, Céline LHOMMEAU, Lucie MORISSET, Sylvie PROUST, Agnès RAVAILLEAU BACHELIER, Julia SALVAT (excusée), Patricia SCHAAF (excusée), Chantal TIREL

Messieurs les délégués : Xavier AUBRUN, Pierre BIGOT, Pascal BIRONNEAU, Gérard BLANQUARD, Mickaël BOIDRON, Jean-Michel BLOT, Norbert BONNEAU, Hervé BOTON, Jean-Marie BOUDIER, Jean-François COIFFARD (excusé), Dominique DAVID, Patrick DEVAUD, Didier DUBIN, Bruno DUPAS, Gérard GIRET, Pascal FILLION (excusé), Olivier FOUILLET, Jean-Pierre GUILLAUMIN, Patrice HOUTEKINS, Dominique JOLLY, Nicolas MARTIN, Samuel MAUDET, Pierre-François MINGRET, Stéphane PROUST, Francis RENAUDEAU, Daniel ROBERT, Max SAVU, Gilles SORIN, Jean-Pierre THEBAULT

Les Conseillers Départementaux : René BAURUEL, Hervé DE TALHOUET-ROY (excusé), Coralie DENOUES, Maryline GELÉE, Gilbert FAVREAU (excusé), Olivier FOUILLET, Marie-Pierre MISSIOUX, Sylvain SINTIVE.

<u>Délégués</u>	
En exercice	73
Présents	22
Votants	23
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

REÇU A LA
SOUS-PREFECTURE
14.FEV.2018
79200 PARTHENAY

Objet : Vote du compte administratif 2017 - budget annexe SAGE THOUET

Monsieur le Président présente les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2017 du budget annexe SAGE THOUET qui se décomposent comme suit :

SECTION	Résultats à la clôture de l'exercice 2016		Opérations de l'exercice 2017		Résultat de l'exercice 2017		Résultats à la clôture de l'exercice 2017	
	DEFICIT	EXCEDENT	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
INVESTISSEMENT								
FONCTIONNEMENT		15 722,77	127 285,54	118 789,79	-8 495,75			7 227,02
TOTAL		15 722,77	127 285,54	118 789,79	-8 495,75			7 227,02

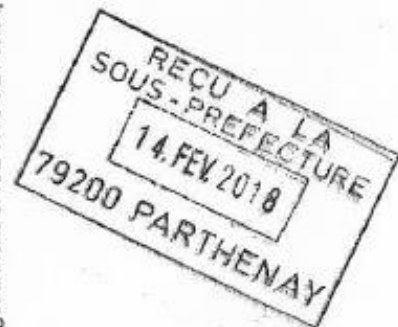
Ce document est rigoureusement conforme au compte de gestion du receveur.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Adopte les résultats du Compte Administratif 2017 du budget annexe SAGE THOUET tels qu'ils sont énoncés ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint-Loup les jours, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-Préfecture
le **14/02/2018**
et de la publication/notification
le



Le Président
Olivier CUBAUD

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	A1

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	85 166,00	54 403,85	0,00	0,00	30 762,15
60612	Energie - Electricité	300,00	228,18	0,00	0,00	71,82
60621	Combustibles	500,00	336,78	0,00	0,00	163,22
60622	Carburants	450,00	609,15	0,00	0,00	-159,15
60632	Fournitures de petit équipement	200,00	220,38	0,00	0,00	-20,38
60636	Vêtements de travail	150,00	68,99	0,00	0,00	81,01
6064	Fournitures administratives	750,00	442,38	0,00	0,00	307,62
611	Contrats de prestations de services	1 000,00	795,97	0,00	0,00	204,03
6132	Locations immobilières	3 300,00	3 122,13	0,00	0,00	177,87
6135	Locations mobilières	1 000,00	1 074,94	0,00	0,00	-74,94
61551	Entretien matériel roulant	400,00	386,63	0,00	0,00	33,37
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	501,12	0,00	0,00	-501,12
6156	Maintenance	1 500,00	1 233,67	0,00	0,00	266,33
6161	Multirisques	850,00	648,53	0,00	0,00	201,47
617	Etudes et recherches	63 866,00	37 932,00	0,00	0,00	25 934,00
6182	Documentation générale et technique	250,00	218,07	0,00	0,00	31,93
6184	Versements à des organismes de formation	700,00	5,70	0,00	0,00	694,30
6231	Annonces et insertions	0,00	287,28	0,00	0,00	-287,28
6232	Fêtes et cérémonies	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6237	Publications	4 000,00	2 113,20	0,00	0,00	1 886,80
6251	Voyages et déplacements	1 300,00	578,70	0,00	0,00	721,30
6257	Réceptions	500,00	234,13	0,00	0,00	265,87
6261	Frais d'affranchissement	1 400,00	938,78	0,00	0,00	461,22
6262	Frais de télécommunications	2 500,00	2 265,17	0,00	0,00	234,83
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	75,83	0,00	0,00	-75,83
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	50,00	105,94	0,00	0,00	-55,94
012	Charges de personnel, frais assimilés	56 430,00	56 330,85	0,00	0,00	99,15
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	40,00	37,69	0,00	0,00	2,31
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	720,00	716,30	0,00	0,00	3,70
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	120,00	113,04	0,00	0,00	6,96
64111	Rémunération principale titulaires	7 507,00	7 506,41	0,00	0,00	0,59
64118	Autres indemnités titulaires	130,00	115,19	0,00	0,00	14,81
64131	Rémunérations non tit.	30 073,00	30 072,55	0,00	0,00	0,45
64138	Autres indemnités non tit.	130,00	120,00	0,00	0,00	10,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	10 400,00	10 402,60	0,00	0,00	-2,60
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 600,00	3 605,52	0,00	0,00	-5,52
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 800,00	1 668,26	0,00	0,00	131,74
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 500,00	1 590,66	0,00	0,00	-90,66
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	320,00	302,17	0,00	0,00	17,83
6475	Médecine du travail, pharmacie	90,00	80,46	0,00	0,00	9,54
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	17 120,00	15 417,32	0,00	0,00	1 702,68
658	Charges diverses de gestion courante	17 120,00	15 417,32	0,00	0,00	1 702,68
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 134,00	1 133,52	0,00	0,00	0,48
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 134,00	1 133,52	0,00	0,00	0,48
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues (2)	0,00				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	159 850,00	127 285,54	0,00	0,00	32 564,46

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement (3)	0,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	150 850,00	127 285,54	0,00	0,00	32 564,46
---	-------------------	-------------------	-------------	-------------	------------------

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00				
--	-------------	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Les dépenses imprévues ne font pas l'objet de réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de mandats. Elles servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature dont les crédits étaient insuffisamment ouverts par les délibérations budgétaires de l'exercice.

(3) Le chapitre 023 est un chapitre sans réalisation et ne donne pas lieu à l'émission de mandats.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	A2

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	1 864,51	0,00	0,00	-1 864,51
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	1 864,51	0,00	0,00	-1 864,51
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	144 127,23	116 612,52	0,00	0,00	27 514,71
74716	Autres participations Etat	82 004,09	56 169,24	0,00	0,00	26 834,85
7472	Participat* Régions	12 295,91	11 904,76	0,00	0,00	391,15
7473	Participat* Départements	17 683,96	14 024,79	0,00	0,00	3 659,17
74741	Participat* Communes du GFP	45,89	424,33	0,00	0,00	-378,44
74751	Participat* GFP de rattachement	24 637,88	24 259,92	0,00	0,00	377,96
74758	Participat* Autres groupements	7 459,50	10 829,48	0,00	0,00	-3 369,98
75	Autres produits de gestion courante	0,00	312,76	0,00	0,00	-312,76
758	Produits divers de gestion courante	0,00	312,76	0,00	0,00	-312,76
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		144 127,23	118 789,79	0,00	0,00	25 337,44

042	Opérat* ordre transfert entre sections (2) (3) (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	144 127,23	118 789,79	0,00	0,00	25 337,44
--	-------------------	-------------------	-------------	-------------	------------------

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	15 722,77				
---	------------------	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(3) Dont 776.

(4) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



SAGE Thouet • 26 rue de la Grille - 79600 SAINT-LOUP LAMAIRÉ
Tél. 05 49 64 85 98 - Fax. 05 49 64 86 00
sage.thouet@valleeduthouet.fr